

*Trouver rajouter l'actif  
qui figure ds les doc  
du Bureau (Belmugre)*

Distribution limitée

WHC-94/CONF. 003/8  
Paris, 25 octobre 1994  
Original : anglais/français

*et l'Add 1 (Kilimantjaro)*

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE  
CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL  
Dix-huitième session**

**Phuket, Thaïlande  
12-17 décembre 1994**

**Point 12 de l'ordre du jour provisoire: DEMANDES  
D'ASSISTANCE INTERNATIONALE.**

Il sera demandé au Bureau sortant du Comité du Patrimoine Mondial, qui se réunira avant la dix-huitième session du Comité, d'examiner les demandes d'assistance technique telles qu'elles sont présentées dans le document ci-annexé (**document de travail du Bureau : WHC-94/CONF.001B/3**). Ce document est envoyé aux membres du Comité du Patrimoine Mondial à des fins d'information.

Le Bureau sortant prendra des décisions sur les demandes ne dépassant pas un montant de **30.000 \$ EU** et formulera des recommandations au Comité concernant les demandes supérieures à cette somme.

Les demandes supérieures à **30.000 \$ EU** seront présentées au Comité accompagnées des recommandations du Bureau sortant, dans le **document de travail WHC-94/CONF.003/8Rev**. Ce document sera préparé à la suite de la réunion du Bureau et distribué aux membres du Comité lors de sa dix-huitième session.

Distribution limitée

WHC-94/CONF. 001B/3  
Paris, 27 octobre 1994  
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,  
CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL  
Dix-huitième session

Phuket, Thaïlande  
9-10 décembre 1994

Point 4 de l'ordre du jour provisoire: DEMANDES D'ASSISTANCE  
INTERNATIONALE.

A. PATRIMOINE NATUREL

FORMATION

A.I Troisième séminaire européen de formation pour les  
gestionnaires de zones protégées (6-22 octobre 1995),  
Portugal et Espagne

**Antécédents** : Les premier et second séminaires de  
formation précités ont eu lieu en 1990 (15.000 \$) et 1991  
(20.000 \$) et ont été financés par le Fonds du patrimoine  
mondial. Un troisième séminaire a été approuvé par le  
président du Comité du patrimoine mondial en mai 1992 pour  
un montant de 20.000 \$ EU mais il dut être ajourné. Un  
financement supplémentaire est à présent recherché auprès du  
Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet** : Le séminaire doit se tenir au  
Portugal (Reserva de Costa Vincentiana e Reserva do Ria  
Formosa) et en Espagne (Parc national de Coto Donaña, site  
proposé pour le patrimoine mondial) du 6 au 22 octobre 1995  
(compris) (17 jours). Il comprendra environ 20 participants  
venus d'Europe orientale, de la Communauté Européenne et  
d'Afrique du Nord. Il sera essentiellement consacré à la

gestion des sites et à une utilisation durable des zones protégées. Les conflits entre le développement agricole, le développement touristique et la conservation et l'utilisation du patrimoine constitueront les sujets connexes.

**Contributions nationales et autres :** Les agences nationales d'Espagne et du Portugal apporteront une contribution de 20.000 \$ en nature. Les contributions d'autres organisations bi- et multilatérales s'élèveront à 25.000 \$ EU et les droits d'inscription des participants s'élèveront à 10.000 \$ EU.

**Contribution demandée au Fonds :** 25.000,00 \$ EU sur 50.000,00 \$ EU. Ce montant est demandé pour aider aux frais d'organisation (impression et distribution de brochures, frais de communication, frais de secrétariat et administratifs) ; personnel (consultants, agences locales et formateurs) ; voyage (nourriture et hébergement et déplacements intérieurs des participants), et publications.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait désirer approuver cette demande pour un montant de 20.000,00 \$ EU.

## **ASSISTANCE TECHNIQUE**

### **A.II Parc national de Ujong Kulon (Indonésie)**

**Antécédents :** Le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1991. Le Fonds du patrimoine mondial a accordé 20.000 \$ EU en 1994 en vue d'établir un poste de garde et une présence de personnel dans le secteur oriental du Parc. Cette activité a été réalisée.

L'Indonésie s'est acquitté de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet :** Le projet est élaboré avec les conseils du Bureau régional des sciences pratiques de l'UNESCO en Indonésie et l'assistance d'un conseiller technique auprès du gouvernement de Nouvelle-Zélande, qui a travaillé à ce projet. La présente proposition concerne l'établissement d'un système d'alimentation en eau destiné à alimenter deux villages (Cibadak/Cimanggu). Ce projet, qui repose sur une analyse technique préliminaire réalisée par la Nouvelle-Zélande, permettra le développement : (a) d'une alimentation en eau potable fiable ; (b) de l'irrigation de rizières et (c) de l'alimentation en eau douce d'étangs à poissons. La direction du Parc et la population locale ont convenu de signer un accord qui permettra de réduire les

pressions exercées sur le Parc en matière (i) d'extraction de ressources ; (ii) de déplacement des cultures à l'intérieur du Parc ; (iii) de chasse pour l'obtention de protéines. Son coût estimé s'élève à 50.000 \$ EU et devrait être terminé en juillet 1995.

**Contributions nationales et autres :** La Direction de la Protection de la Nature, le ministère des Forêts et WWF-Indonésie apporteront le personnel administratif et technique permettant la mise en oeuvre du projet. Le Gouvernement s'est en outre engagé concernant les frais opérationnels et de personnel pour le Parc. Le détail des coûts du projet n'est pas encore disponible mais sera établi par les autorités indonésiennes au fur et à mesure du calcul des frais de main d'oeuvre et de matériaux avant la préparation du contrat.

**Contribution demandée au Fonds :** La Contribution demandée au Fonds s'élève à **50.000 \$ EU**.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait désirer recommander au Comité l'approbation de cette demande pour un montant de **40.000 \$ EU** sous réserve de la réception d'une estimation détaillée du projet qui doit être évaluée de manière positive par le Centre du patrimoine mondial.

### **A.III Parc national de Komodo (Indonésie)**

**Antécédents :** Le Parc national de Komodo a été inscrit en 1991 sur la Liste du patrimoine mondial. Le site a reçu 49.500 \$ EU en 1994 pour du matériel (un navire patrouilleur), et un projet de formation du personnel et d'évaluation rurale. Le navire patrouilleur a considérablement aidé à réduire la destruction des coraux, des gardes ont été formés à la plongée professionnelle et à des techniques de consensus. Le projet est terminé exception faite d'un rapport sur l'exercice de l'évaluation rurale qui est prévu pour novembre. Les visiteurs du site sont passés de 17.000 en 1992 à 22.000 en 1993. L'Indonésie s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet :** Le projet a pour objectif la poursuite du projet réalisé en 1994 en renforçant encore l'infrastructure du Parc et en améliorant les installations destinées aux visiteurs. La ventilation du projet est la suivante :

(a) Patrouilleur supplémentaire	22.900 \$ EU
(b) Rénovation des centres d'information	9.400 \$ EU
(c) Réparation et prolongation de la jetée à Loh Liang	3.750 \$ EU
(d) Achat d'un remorqueur	2.400 \$ EU
(e) Acquisition de matériel GPS/GIS	19.000 \$ EU
(f) Programme de formation pour des graveurs sur bois professionnels	6.000 \$ EU
	<hr/> 63.450 \$ EU

**Contributions nationales et autres :** Le Gouvernement verse 255.000 \$ EU pour les frais de personnel et d'exploitation du Parc.

**Action du bureau :** Il manque une description détaillée du projet concernant l'élément (e) matériel de GPS/GIS. Le Bureau pourrait donc souhaiter recommander au Comité l'approbation de cette demande, à l'exception de l'élément (e) GPS/GSI, et réduire le montant à un total de **44.450,00 \$ EU**.

## **B. PATRIMOINE CULTUREL**

### **FORMATION**

Il est rappelé que lors de sa 18ème session en juillet 1994, le Bureau a approuvé 30.000 \$ EU pour l'organisation d'un atelier devant évaluer les activités de formation en 1994-1995 avec un nombre choisi de participants afin d'apporter une base saine à une nouvelle stratégie de formation concernant les sites culturels.

Approuvant cet atelier, le Bureau a indiqué que l'actuelle tendance aux activités de formation n'était pas pleinement satisfaisante et que le Centre devait jouer un rôle plus proactif. Il est donc prévu, en 1995, d'orienter progressivement l'approche du Centre vers un nouveau mode opératoire selon lequel il aiderait à la conception et au lancement de projets répondant aux besoins nationaux, sous-régionaux et régionaux précis. L'accent serait mis sur les cours organisés sur place qui tiennent compte des besoins locaux de formation plutôt que sur "une contribution régulière à des cours annuels" organisés au siège des instituts de formation. Ces critères ont donc été utilisés pour évaluer toutes les demandes de formation.

**Demandes de formation soumises par l'ICCROM**

L'ICCROM a soumis cinq demandes de formation dont trois concernant des cours in situ, spécifiquement destiné à répondre aux besoins nationaux, sous-régionaux ou régionaux.

**B.I. ICCROM/CRATERre (Centre international de la Construction en Terre): Formation d'une équipe d'encadrement et d'une équipe d'artisans-techniciens pour la restauration et l'entretien des palais d'Abomey.**

**Antécédents:** Les Palais d'Abomey sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. La direction du Patrimoine du Bénin, en collaboration avec l'ICCROM, a lancé un projet de restauration et d'entretien des palais de *Ghezo* et de *Glélé*. (258.600 \$). Ce projet ne sera viable que si des fonctionnaires béninois, architectes de formation, reçoivent la spécialisation requise pour intervenir sur des structures en terre crue. Après avoir acquis les connaissances nécessaires, ils seront à même de mener l'équipe d'artisans qui interviendront d'une manière programmée sur les structures pour les restaurer, puis les entretenir.

**Description du projet :** La formation des architectes comportera 3 volets :

1. Participation de 2 architectes béninois travaillant à la Direction du Patrimoine aux sessions spécialisées sur les constructions en terre crue dispensées par CRATERre à Grenoble et à Rome par l'ICCROM.
2. Participation aux cours sur les nouvelles techniques informatiques de gestion sur l'état des structures.
3. Formation à Grenoble d'un technicien laborantin qui puisse, d'une manière autonome, réaliser les analyses nécessaires avant toute intervention.

Le programme de formation des artisans comportera 3 volets:

1. L'élaboration d'un programme pédagogique spécialisé.
2. L'élaboration du matériel didactique approprié.
3. Le cours proprement dit qui, durant 2 semaines, sera donné à 20 artisans-techniciens travaillant sur le site d'Abomey. L'équipe d'encadrement sera composée de 2 enseignants de CRATERre et de 2 architectes béninois ayant suivi précédemment le cours CRATERre à Grenoble.

<b>Contribution demandée au Fonds :</b>	44.000 \$ EU
- Coût payé par l'ICCROM et le Gouvernement italien	96.690 \$ EU

**Action** : Il est demandé au Bureau de recommander au Comité l'approbation de cette requête pour un montant de **44.000 \$ EU**. En effet, l'objet de cette demande satisfait aux critères énoncés par le Comité du patrimoine mondial en privilégiant la formation sur un site du patrimoine mondial.

**B.II Atelier sous-régional de conservation concernant les peintures murales médiévales d'Europe Occidentale**  
**1er juillet - 10 septembre 1995, Sighisoara, Roumanie.**

**Antécédents** : Une tradition particulière de peinture murale a été développée au Moyen-Age dans le Nord des Alpes. Les particularités en matière de style des peintures romanes et gothiques se reflètent dans les techniques utilisées pour les créer.

Un aspect technologique commun semble être l'exécution sur un fonds sec - un mur badigeonné, un enduit de chaux lisse, ou un coulis de chaux tenu ou appliqué avec un support liant organique. Les traditions locales variaient cependant considérablement et différentes solutions techniques ont été adoptées, parmi lesquelles aussi une sorte de technique de fresque. Les études réalisées à ce jour ne sont pas suffisantes pour avoir une idée nette des techniques des peintures murales d'Europe occidentale de l'époque médiévale.

**Description du projet** : En alternative au Cours international sur la conservation des peintures murales de l'ICCROM qui est organisé à Rome, un atelier régional de formation à la conservation est organisé en 1995 dans le cadre d'une entreprise conjointe de l'ICCROM, du ministère roumain de la Culture et de l'ICOMOS-Allemagne.

Cet atelier de dix semaines est consacré au thème de la conservation des peintures murales d'Europe occidentale et s'adresse à 20 conservateurs-restaurateurs de pays dans lesquels se trouvent ces peintures murales. Cette région peut être approximativement décrite comme étant l'Europe centrale et du nord. Six places au maximum seront réservées aux candidats résidant en Transylvanie.

Les principaux objectifs du programme de formation sont les suivants :

- Information sur la conservation et la science des matériaux, techniques de pointe en matière de

conservation, éthique de la conservation, notamment concernant le thème de l'atelier et la situation régionale ;

- Echange d'expériences professionnelles et établissement d'un réseau régional entre spécialistes ;
- Rassemblement et évaluation d'études et d'expériences acquises sur un type particulier de peinture murale ;
- Formation sur place et participation active à toutes les phases du procédé de conservation ;
- Introduction à l'analyse de base en laboratoire : essais microchimiques à la goutte (sels solubles, pigments, liants), coupe polie, microscopie ; et
- Création d'une équipe locale de conservation pour travailler sur les sites du patrimoine mondial en Transylvanie où n'existe actuellement aucune infrastructure en matière de conservation.

D'anciens participants au cours de conservation des peintures murales de l'ICCROM peuvent aussi prendre part à l'atelier à titre de programme régional de suivi du cours international de Rome.

**Montant total du cours : 144.555 \$ EU** financé par l'ICCROM, la Commission Européenne (DG10) et le Fonds du patrimoine mondial

**Contribution demandée au Fonds : 28.000 \$ EU.**

**10.000 \$ EU** pour huit bourses destinées à des participants venant de pays d'Europe centrale et orientale ayant récemment ratifié la Convention du patrimoine mondial ou déjà coopéré avec le Fonds du patrimoine mondial.

**18.000 \$ EU** pour subvenir aux frais d'organisation du projet portant ainsi la contribution totale demandée à 28.000,00 \$ EU.

**Action du bureau :** Le Bureau pourrait approuver cette demande pour un montant maximal de **20.000 \$ EU** (10.000 \$ pour huit bourses et 10.000 \$ pour les frais d'organisation).



**B.III Cours international sur la technologie de la conservation de la pierre, ICCROM, 30 mars - 14 juin 1995, Venise, Italie**

**Antécédents** : Le Cours international sur la technologie de la conservation de la pierre proposé toutes les années impaires est une entreprise conjointe avec le Bureau de liaison de l'UNESCO pour la Sauvegarde de Venise et les Surintendances des biens artistiques, historiques et des monuments de Venise.

La détérioration de la pierre est aujourd'hui devenue l'un des problèmes de conservation les plus urgents. Les objets et surfaces architecturales exposés en plein air sont de plus en plus touchés par les modifications des conditions atmosphériques et d'autres paramètres concernant l'environnement.

**Description du projet** : La 19ème session du Cours sur conservation de la pierre est destiné à 20 spécialistes exerçant dans le domaine de la conservation de la pierre et ayant au moins dix ans de formation théorique dans ce domaine. Des conférences, des exercices pratiques, des démonstrations, des études de cas, des visites dans des carrières et un voyage d'étude dans des chantiers de monuments historiques et des laboratoires dans le Nord de l'Italie contribueront à établir un contexte pour des débats efficaces et la base d'un échange d'expériences au niveau international.

Le programme de ce cours de onze semaines couvrira les sujets suivants présentés par un groupe d'experts de renommée internationale dans le domaine de la conservation de la pierre : éthique de la conservation, notions de géologie et de pétrographie ; techniques d'extraction et de sculpture ; mécanismes de dégradation ; procédés de diagnostic ; évaluation préventive des traitements ; méthodes et matériaux de conservation et politique de conservation et prévention.

**Coût total du cours** : 214.600 \$ EU devant être financés par l'ICCROM, l'Office de l'UNESCO à Venise, la Surintendance de Venise, y compris le Fonds des monuments mondiaux - la Fondation Kress.

**Contribution demandée au Fonds** : 51.000 \$ EU

**Action du Bureau** : Poursuivant les mesures prises les années précédentes, le Bureau pourrait souhaiter approuver (comme les années précédentes) un montant maximal de 25.000 \$ pour ce cours international de formation étant entendu que le Centre du patrimoine mondial participera à la

sélection préalable et finale des gestionnaires, architectes et conservateurs etc. du patrimoine mondial qui travailleront sur des sites précis du patrimoine mondial et seront financés par la contribution du Fonds du patrimoine mondial.

#### **B.IV Cours régional sur les principes scientifiques de la conservation pour l'Amérique latine, juin-juillet 1995, Belo Horizonte, Brésil.**

**Antécédents** : Le cours régional de huit semaines pour l'Amérique latine sur les principes scientifiques de la conservation a été conçu pour renforcer la faculté des professionnels et les scientifiques de la conservation d'appliquer systématiquement une approche scientifique à leur travail. Une approche scientifique de la conservation implique une structure holistique de collaboration interdisciplinaire. Le dialogue interdisciplinaire est plus fructueux lorsque les différents groupes de spécialistes concernés partagent une vision systématique des différentes questions traitées. Une certaine importance sera aussi accordée à la recherche appliquée se rapportant à des caractéristiques particulières du patrimoine culturel de la région. Cette recherche est fondamentale pour l'élaboration de bonnes politiques et stratégies de conservation en Amérique latine.

**Description du projet** : Le cours régional est organisé par l'ICCRUM avec la collaboration du Centre de Conservation de l'Université des Beaux-Arts de Minas Gerais, (CECOR Escola de Belas Artes, Universidade Federa de Minas Gerais); la seconde université du Brésil par ordre d'importance. Le CECOR est devenu un point de référence à l'échelon régional et national grâce à ses travaux de conservation et à son éventail étendu de contacts professionnels, d'activités de formation et de conseil concernant des activités de conservation ailleurs dans la région.

Le programme du cours a été établi en se fondant sur le cours international classique donné à Rome sur les principes scientifiques de la conservation et il comportera deux parties. La première partie du cours consistera en une vue d'ensemble de la science fondamentale et la seconde partie couvrira l'étude de différents matériaux notamment ceux se rapportant au patrimoine culturel de l'Amérique latine et à ses problèmes de conservation. Des voyages et des visites d'étude des monuments et sites d'Ouro Preto sont aussi prévus au programme.

Ce cours est destiné aux conservateurs et scientifiques de la conservation ayant une certaine formation théorique en conservation et/ou science et au moins trois ans d'expérience pratique. Les participants doivent travailler pour une institution à but non lucratif se rapportant au patrimoine culturel national. La préférence sera donnée aux professionnels exerçant des activités de formation et/ou dirigeant des équipes de conservation. La langue pratiquée pour le cours sera l'Espagnol.

**Coût total du projet:** 263.130,00 \$ EU devant être versés par l'ICCROM, la Commission Européenne (DG1), le CECOR et l'UNESCO.

**Contribution demandée au Fonds :** 32.200 \$ EU pour couvrir 6 à 8 bourses pour les frais de subsistance et de déplacement (27.200 \$ EU) et une somme de 5.000 \$ EU pour les frais relatifs au voyage d'étude.

**Action du bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité l'approbation de cette demande (32.200 \$ EU), qui est conforme aux critères définis par le Comité du patrimoine mondial destinés à encourager les cours de formation répondant aux besoins régionaux.

**B.V. Cours international de conservation architecturale ARC 95, ICCROM, 18 janvier - 26 mai 1995, Rome, Italie**

**Antécédents :** Le cours international de conservation de l'architecture a, depuis 1962, pour objectif de promouvoir une approche informelle des aspects philosophiques et techniques de la conservation architecturale. Le programme a évolué au fil des ans en réponse aux changements de priorité et de besoins dans le domaine de la conservation.

**Description du projet :** Comme dans le passé, le cours traite des méthodes d'évaluation et d'inspection des structures historiques, des villes et des sites, ainsi que de l'analyse et de la compréhension du comportement des matériaux de construction dans leur contexte physique et historique.

Les 20 à 25 participants au cours, qui représentent différentes disciplines impliquées par la conservation architecturale, devraient contribuer activement à l'enrichissement de ce centre pluriculturel d'échange d'idées et d'informations sur les questions touchant leurs travaux. Outre cette contribution active directe au programme du cours, certaines conditions doivent être

remplies : au début du cours, ils feront une brève présentation de la situation dans le domaine la conservation et le patrimoine culturel mondial dans leur pays et indiquer la corrélation de leurs propres travaux avec ce contexte. Pendant toute le cours, ils travailleront par groupes sur la recherche et la préparation de séminaires sur des sujets d'intérêt international ; enfin, ils seront encouragés à tirer le meilleur parti de la bibliothèque de l'ICCROM, ainsi que des compétences de son personnel et des conférenciers invités en réalisant un projet individuel de recherche sur un sujet de leur choix.

**Coût total du cours : 271.813 \$ EU** devant êtres financés par l'ICCROM, le CECOR, la Commission Européenne (DG1).

**Contribution demandée au Fonds : 25.000 \$ EU.**

**Action du Bureau :** Il est recommandé que des bourses individuelles pour des candidats, travaillant sur des sites du patrimoine mondial, soient approuvées par la présidente, au cas par cas, sur recommandation du Centre du patrimoine mondial.

#### Demandes de formation soumises par les Etats parties

#### **B.VI Cours régional de formation d'architectes du Maghreb pour la conservation et la protection de monuments et sites culturels (1994 et 1995, Tunisie)**

*J → J-J  
et dit-  
Tunisie?*

**Antécédents :** En juin 1993, les Ministres de la Culture du Maghreb des cinq pays concernés ont adopté le principe d'un cours régional de formation pour la conservation architecturale et ont demandé à l'Institut du patrimoine national de Tunisie d'assurer sa mise en oeuvre.

15.000 \$ EU ont été accordés en 1993 sur le Fonds du patrimoine mondial pour l'assistance préparatoire, et le Comité a approuvé en décembre 1994 le versement de 50.000 \$ EU supplémentaires pour la réalisation de la première année, 1994, de ce cours de deux ans.

La Tunisie s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

.

**Description de la demande :** Ce cours post-universitaire de deux ans (1994-1995), destiné à environ 20 candidats de la région, est organisé par l'Institut

national du patrimoine de Tunisie en étroite coopération pédagogique et technique avec l'ICCROM et l'ICOMOS. Ce cours a pour objectif de former des architectes extrêmement qualifiés pouvant préserver et prolonger la vie culturelle maghrébine sous toutes ses formes historiques et culturelles, y compris les influences historiques (gréco-romaines, turques et espagnoles) ainsi que modernes (italiennes et françaises). Ce cours s'attache tout particulièrement à l'étude des biens, parcs, bâtiments et centres historiques dans un contexte de développement urbain et de ruralité intégrée. Il a été prévu et organisé en étroite collaboration avec des cours similaires déjà dispensés en Europe et notamment à Madrid (Espagne).

a) Le corps enseignant (environ trente personnes sur une durée de deux ans, choisies avec l'ICCROM) est composé de spécialistes tunisiens et internationaux pour les domaines non représentés en Tunisie.

b) Le programme établi avec l'ICCROM s'étend sur deux années universitaires (un semestre par an en 1994 et 1995) à Tunis (INP) et dans différents secteurs de formation avec :

- une année de cours et de séminaires (30 heures x 25 semaines) ;
- une année d'études personnelles sous supervision adaptées aux besoins particuliers de chaque étudiant et donnant lieu à la présentation d'une thèse ;
- des stages dans des programmes de recherche et de travaux sur le terrain organisés par l'Institut du patrimoine, en particulier à Carthage et dans la Médina de Tunis, sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- les matières enseignées concernent particulièrement l'histoire de l'art et les politiques d'intervention, la documentation et les méthodes d'analyse, le diagnostic technique et l'intervention, l'environnement naturel et construit, les différents aspects de la gestion, en particulier ceux relatifs au tourisme et à la législation pour la protection, ainsi que la formation aux méthodes de recherche et la préparation d'une thèse ;
- A la fin de ces deux années, l'étudiant recevra un certificat ou un diplôme lui permettant de s'inscrire à l'examen organisé par l'Etat Tunisien pour le recrutement d'architectes des monuments historiques.

c) Vingt candidats environ sont recrutés, la moitié d'entre eux étant Tunisiens et les autres venant des pays du Maghreb, choisis tous les deux ans parmi les titulaires d'un diplôme en architecture et ayant au minimum deux ans d'expérience. La sélection est réalisée en fonction des profils et après entretien avec les candidats.

*Tunisie  
Liban  
Algérie  
+ Suisse!*

d) Ce cours, qui sera renouvelé, est dans le premier cas, destiné aux architectes des pays du Maghreb mais pourrait par la suite être étendu aux autres pays Arabes ou Islamiques.

**Contribution demandée sous le Fonds : 50.000 \$ EU.**

- Direction pédagogique :
- Emoluments du Directeur 5.000 \$ EU
- Rémunération de l'architecte
- coordinateur
- (3.000 \$ EU x 12 mois) 36.000 \$ EU
- Frais de voyage, d'hébergement et
- rémunérations de 5 enseignants
- non Tunisiens
- pour cinq jours chacun 9.000 \$ EU

**Autres contributions :**

- Tunisie :  
148.000 \$ EU (rémunérations des enseignants Tunisiens et logistique du cours à Tunis : bâtiments, équipement de bureau, frais généraux, secrétariat...);
- Coopération bilatérale tunisienne-italienne :  
53.000 \$ EU pour 1994 ;
- Coopération bilatérale tunisienne-française :  
500.000 FF (environ 90.000 \$ EU) pour la période 1994-1996, pour couvrir une partie des frais des experts français, de matériel et de documentation ;
- Programme normal de l'UNESCO :  
25.000 \$ EU pour les frais de voyage et les bourses des étudiants ont été versés, en 1994, par le Secteur de la Culture sous la biennie 1994-1995.
- Getty Grant Programme  
Il a approuvé le versement de 120.000 \$ EU pour la période 1994-1996 pour subvenir à plusieurs bourses destinées à des non-Tunisiens et aux frais des cours.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver cette demande de 50.000 \$ EU pour 1995.

#### **B.VII Formation d'agents techniques (cadres moyens) au Cap Vert**

**Antécédents du projet :** En juillet 1994, le Centre du patrimoine mondial a organisé une mission au Cap Vert, dans le cadre de l'assistance préparatoire. Le rapport de la consultante a attiré l'attention des autorités nationales sur la nécessité de former les cadres moyens de l'Institut National de la Culture (INAC), responsable de la protection du patrimoine culturel, aux techniques d'inventaire afin qu'il puisse au moins engager le processus de préparation d'une liste indicative de biens culturels.

Le Cap Vert s'est acquitté de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet :** Il s'agit de former sur place 20 agents nationaux alors qu'à l'heure actuelle il n'en existe que deux, afin de :

- les sensibiliser aux techniques de préparation d'inventaires ;
- les aider à développer des mécanismes d'application de la législation culturelle ;
- les sensibiliser aux principes scientifiques de conservation, etc.

**Contribution nationale :** Les autorités nationales s'engagent à fournir l'infrastructure nécessaire à l'organisation du cours, par l'intermédiaire de l'Institut national de la Culture, et des Archives nationales. Les honoraires des enseignants locaux, ainsi que les bourses locales seront prises en charge par les autorités nationales à concurrence de 20.000,00 \$ EU.

**Contribution demandée au Fonds :** 25.000 \$ EU.

**Action du Bureau :** Il est recommandé au Bureau d'approuver cette demande pour un montant de 25.000 \$ EU, étant entendu que l'ICCROM sera associé à sa mise en oeuvre. Le Cap Vert s'est acquitté du montant de sa contribution pour 1994.

**B.VIII Programme de formation à la conservation de l'architecture, des peintures et objets anciens, en bois et en pierre pour la préservation du site du patrimoine mondial de Hue (1995, dates non précisées), Vietnam**

**Antécédents :** le site du patrimoine mondial de Hue a été fondé en 1802 par l'Empereur Gia Long pour être la capitale impériale. Situé sur la rive nord de la Rivière des Parfums, Hue reste le principal témoignage de la splendeur de l'architecture vietnamienne traditionnelle et des sublimes paysages marqués par le site des tombeaux royaux de la dynastie de Nguyen le long des berges de la rivière. La ville historique de Hue reste en péril en raison des dommages causés par les conditions climatiques extrêmes, les termites et les destructions dues aux conflits armés de 1947 et 1968. Malgré les mesures prises par le Centre pour la Conservation de Hue depuis sa création il y a 12 ans, le manque de personnel dûment formé reste l'un des principaux obstacles pour assurer la conservation du site.

**Description du projet:** Le programme de formation envisagé sous cette demande se compose des cours suivants:

- principes de conservation : 4 mois
- conservation architecturale : 3 mois
- conservation de la pierre et du bois : 2 mois
- conservation d'objets anciens : 2 mois

Le programme global comporte une opportunité de formation à l'étranger pendant 2 mois pour deux experts confirmés de la conservation dans un autre site du patrimoine mondial en Asie où existent des installations de formation sur place. Toutes les autres activités de formation doivent avoir lieu sur place à Hue, avec l'assistance de deux experts internationaux en conservation architecturale et conservation du bois, de l'ICOMOS, de l'ICCROM ou du Centre de recherche sur la Conservation de Nara (Japon) et de cinq formateurs nationaux pour former environ 30 stagiaires.

**Contribution demandée au Fonds :** 40.790 \$ EU destinés à couvrir les honoraires, les frais de voyage et de subsistance des experts internationaux (4 mois de travail) et les émoluments de cinq formateurs nationaux ainsi que le coût des publications.

**Contribution nationale :** 49.000 \$ EU plus un apport en nature émanant d'agences nationales fournissant des locaux pour les activités de formation et en matériel.



**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter différer cette demande au vue du montant de 108.490 \$ EU et de la priorité accordée à la demande soumise par le Vietnam sous l'Assistance de Coopération Technique (se reporter au chapitre B.XIV ci-après).

#### DEMANDES DE COOPERATION TECHNIQUE

##### **B.IX Programme d'assistance technique de l'ICCROM**

Au cours des 12 dernières années, le Fonds du patrimoine mondial a apporté un soutien financier au Programme d'assistance technique de l'ICCROM. Ces fonds ont permis de fournir gracieusement à ces institutions de la documentation de base, du matériel didactique et scientifique ainsi que des produits destinés à la conservation qu'il aurait été sinon difficile, voire impossible, à obtenir en raison de leur indisponibilité sur le marché local, de contraintes budgétaires ou de problèmes de convertibilité de devises.

##### **Description des projets :**

Le Programme d'assistance technique de l'ICCROM a jusqu'ici bénéficié à plus de 500 institutions réparties dans plus de 200 pays et permis de distribuer des milliers de textes fondamentaux sur la conservation et des centaines d'instruments d'une importance moindre. Il a aussi répondu à un très grand nombre de demandes se rapportant à une vaste gamme d'outils et de produits pour la conservation et accordé des abonnements annuels gratuits à d'importants journaux sur la conservation (IIC Studies in Conservation, Art and Archaeology Technical Abstracts, Bulletin de CRATerre, par exemple) à de nombreuses institutions.

**Contribution demandée au Fonds :** 25.000 \$ EU devant être accordés au programme d'assistance technique de l'ICCROM pour l'année 1995.

**Action du Bureau :** Il est recommandé d'approuver cette demande (25.000 \$ EU) mais seuls les sites du patrimoine mondial doivent bénéficier de cette assistance.

**B.X Edition française de Management Guidelines for World Cultural Heritage Sites, par B.M. Feilden et J. Jokilehto.**

**Antécédents** : L'édition en Anglais de ce livre a été remarquablement bien accueillie, divers gouvernements ou organisations demandant l'autorisation de le traduire en d'autres langues (Chinois, Espagnol, Slovène, Thaï). L'ICCROM en a imprimé 2.000 exemplaires en juin 1993 et près de la moitié d'entre eux étaient déjà vendus ou distribués en septembre 1994. Ce texte vient d'être traduit en Français et est actuellement en cours de révision concernant le style et la langue.

**Description du projet** : Il est maintenant proposé de préparer/publier et distribuer une version française à l'aide du Fonds du patrimoine mondial (6.900 \$), les frais se répartissant de la manière suivante :

1.000 \$	Relecture et correction finales des épreuves
1.000 \$	Préparation de la maquette de la couverture en conformité avec la "présentation" de la série
4.000 \$	Edition - 2.000 exemplaires, couverture en quadrichromie plastifiée 300 g, 150 pages intérieures, 85 g.
900 \$	Frais généraux de l'ICCROM.

**Action du Bureau** : Le Bureau pourrait souhaiter approuver cette demande (6.900 \$ EU) étant donné la valeur des informations apportées par ce livre aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial.

**B.XI Vieille Ville de Dubrovnik (Croatie)**

**Antécédents** : Le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979 et figure sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1991.

le site a jusqu'ici reçu l'assistance suivante du Fonds du patrimoine mondial : 1992 - 19.000 \$ EU ; 1993 - 30.000 \$ EU (assistance d'urgence) ; 1994 - 8.000 \$ EU (assistance technique).

La présente demande concerne le lancement de la seconde phase des programmes de réhabilitation de Dubrovnik, comprenant une coordination améliorée des travaux de restauration et le soutien pour l'établissement d'un centre de documentation.

Les autorités croates ont soumis un rapport sur l'état de conservation de ce site en péril du patrimoine mondial et sur les travaux de reconstruction entrepris depuis les tragiques événements de 1991/1992 lors des bombardements de la ville.

La Croatie ne s'est pas acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Description de la demande :** Le projet devrait apporter un soutien à l'établissement d'une unité de coordination à Dubrovnik, dont les tâches consisteraient à organiser, gérer et contrôler les activités de restauration dans le Vieille Ville. Un tel organisme aurait notamment pour fonctions de: a) servir de bureau d'échange pour les autorités locales, nationales et internationales ; b) servir de centre de documentation pour les activités de reconstruction, en créant les bases de données nécessaires ; c) servir d'intermédiaire entre les institutions locales et les organisations internationales en identifiant les besoins de formation pour les experts, les étudiants et les artisans ; d) organiser des activités de promotion ; e) aider à l'élaboration d'un plan de haute qualité pour le développement du tourisme. Le coût estimé du projet s'élève à 250.000 \$ EU.

**Contributions nationales et autres :** La Ville de Dubrovnik fournira les locaux pour le bureau de coordination et le centre de documentation. La Commission Nationale Croate prendra à sa charge une personne permanente qualifiée en conservation du patrimoine, pendant au moins 6 mois par an, ainsi que le matériel de base (ordinateur personnel, télécopieur, photocopieuse, etc.). La ville de Dubrovnik assumera les frais correspondant à l'une personne pour le centre de documentation. Des fonds supplémentaires pour le matériel de bureau peuvent être apportés par un donateur allemand par l'intermédiaire de la Commission Nationale Allemande pour l'UNESCO.

**Contribution demandée au Fonds :** 50.000 \$ EU notamment pour :

- a) l'équipement du centre de documentation ;
- b) les services d'experts pour le développement d'un plan de développement du tourisme ;
- c) le matériel et les activités d'éducation et de promotion sur le patrimoine mondial à Dubrovnik.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver cette demande pour un montant de 50.000 \$ EU.

## **B.XII Zone de conservation de Ngorongoro (République Unie de Tanzanie)**

**Antécédents :** La zone de conservation de Ngorongoro a été citée sur la Liste du patrimoine mondial en tant que site naturel. Mais il est bien connu que les régions de Laetoli et des Gorges d'Olduvai, qui font partie du site de

conservation précitée, sont essentielles à la compréhension des origines de l'homme.

La Tanzanie s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet :** Les autorités de Tanzanie, conscientes de la composante culturelle de la région de conservation de Ngorongoro, ont encouragé le Département d'anatomie et d'histiologie du Muhibili University College of Health Sciences de procéder à des recherches sur le site. Cette université, en coopération avec le professeur R. H. Tuttle du Département d'anthropologie de l'Université de Chicago, organise une conférence internationale au centre de la Fondation Rockefeller en Italie. Cette conférence a pour objectif d'établir des plans de conservation pour les régions de Lateoli et des gorges d'Olduvai et en vue de :

- 1) conserver les Gorges d'Olduvai et les établir comme école pratique qui (a) formera de futurs conservateurs et anthropologues tanzaniens; (b) instruira des spécialistes et des citoyens bien informés d'autres pays ; et (c) constituera une partie facultative de la formation aux arts libéraux destinée aux étudiants des écoles secondaires et des universités de Tanzanie ;
- 2) conserver les empreintes de pied des hominidés et autres, vieilles de 3.5 million d'années, à Laetoli et rendre le site sûr pour les scientifiques et les visiteurs ;
- 3) conserver les peintures rupestres des Districts de Kondoa et Singida ;
- 4) repérer d'autres localités devant être conservées, développées et mises à la disposition des scientifiques, visiteurs etc.

Les participants à la conférence collaboreront à l'obtention des ressources, planifieront et réaliseront des étapes concrètes de conservation de manière à compléter les activités entreprises par le gouvernement.

Les scientifiques nationaux et internationaux se consacrant à la conservation et à l'utilisation à des fins d'éducation de sites paléanthropologiques seront invités.

**Contribution nationale :** Appui technique dans la préparation de la réunion.

**Contributions internationales :** Utilisation gratuite des locaux du Centre Rockefeller de Bellagio, Italie ; 10.000 \$ EU de la National Science Foundation (USA).

**Contribution demandée au Fonds : 50.000 \$ EU** destinés à couvrir les frais de voyage de 25 participants venus de l'Université de Dar-es-Salaam, du ministère de l'Education.

**Action du bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander que cette demande soit financée dans le cadre de l'assistance préparatoire pour un montant ne devant pas dépasser 10.000 \$ EU, sous réserve de la réception de la liste des participants tanzaniens qui devrait être proposée par les autorités de Tanzanie.

**B.XIII Zones historiques d'Istanbul (Turquie)  
(Restauration des mosaïques de Hagia Sophia)**

**Antécédents :** Les mosaïques de l'église byzantine de Hagia-Sophia (Sainte-Sophie) sont gravement détériorées. La Turquie a déjà reçu le soutien du Fonds du patrimoine mondial de la manière suivante :

- 30.000 \$ EU approuvés en 1992
- 50.000 \$ EU approuvés en 1994.

La Turquie s'est acquittée de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet pour 1995 :** La ventilation de la somme de 80.000 \$ EU demandée pour la poursuite des travaux en 1995 est la suivante : poursuite des études photogrammétriques : 10.000 \$ EU ; achat de matériaux et d'équipement pour les travaux de restauration et de conservation : 10.000 \$ EU; frais de voyage, de subsistance et rémunérations de 8 experts internationaux de haut niveau pendant 40 jours : 60.000 \$ EU).

**Contribution nationale : en nature.**

Les autorités turques chargées de la conservation du patrimoine culturel, le Laboratoire central d'Istanbul pour la Conservation et la Restauration, ainsi que l'Université du Bosphore collaborent à ce projet, notamment pour les enregistrements photogrammétriques du dôme, l'analyse des matériaux utilisés, l'étude des problèmes de stabilité structurelle de l'édifice et l'exploration des couches internes des murs par topographie sismique.

**Action du Bureau :** Le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité d'approuver cette demande pour un montant maximal de 50.000 \$ EU, sous réserve de l'apport par l'ICCROM de conseils techniques positifs concernant ce projet.

*30.000 \$  
se demand  
après aux  
at. Turques  
achever  
de projet*

#### **B.XIV Complexe des monuments de Hue (Vietnam)**

**Antécédents** : Le Complexe culturel de Hue inscrit sur la liste du patrimoine mondial est constitué de 845 édifices au total répartis sur huit sites, dont la Citadelle Royale comprenant la Cité Impériale et la Cité Pourpre Interdite comportant 447 édifices, tandis que les sept mausolées royales disséminés dans toute la vallée de la Rivière des Parfums représentent 372 édifices. La majorité de ces constructions sont intégralement ou en grande partie en bois, beaucoup étant gravés ou laqués de manière élaborée. La protection de ces édifices et de leurs précieuses oeuvres d'art, considérablement endommagés en raison des longues périodes d'abandon au cours de la guerre et en raison des conditions climatiques difficiles, requiert de très grandes compétences en matière de conservation et un très important matériel de laboratoire. Malgré l'établissement d'un laboratoire de conservation il y a 12 ans au centre de Conservation de Hue, le manque de personnel qualifié et de matériel a gêné son fonctionnement efficace.

Le Vietnam s'est acquitté de sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.

**Description du projet**: Cette demande est donc destinée à traiter ces problèmes par l'achat de nouveaux matériels de laboratoire, suivi par des activités de formation sur site. Il est prévu que deux experts internationaux entreprendront une mission de deux mois chacun pour la formation de stagiaires nationaux en procédant dans le même temps à des travaux de conservation réels.

**Contribution nationale** : 6.040 \$ EU sur un coût total estimé à 114.530 \$ EU. Les autorités vietnamiennes fourniront cependant le soutien technique à ce projet : frais d'exploitation, salaires, maintenance, etc. du laboratoire de conservation.

**Contribution demandée au Fonds** : 108.490 \$ EU pour subvenir à l'achat du matériel de laboratoire (72.700 \$ EU), aux honoraires, aux frais de voyage et de subsistance de deux consultants internationaux pour un total conjoint de 4 mois de travail et le coût des publications.

**Action du Bureau** : Etant donné l'impressionnant degré des mesures entreprises et des résultats obtenus à l'échelon national pour la préservation de ce site du patrimoine mondial, malgré la coopération internationale technique et financière très limitée reçue par le Vietnam, et au vu de la nécessité cruciale d'investissements importants pour surmonter l'impasse actuelle, le Bureau pourrait souhaiter recommander au Comité l'approbation de ce projet pour un

montant de 108.490 \$ EU. Le Bureau pourrait cependant aussi souhaiter demander aux autorités vietnamiennes d'obtenir préalablement une approbation du centre du patrimoine mondial concernant la liste de l'équipement, ainsi que les spécification détaillées et les prévisions de coût (facture proforma) et l'approbation du Centre quant au choix des experts internationaux.